Vous travaillez en CP 312?

A partir du mois d'Aout , votre salaire augmentera de :

+2 %

Un cadeau ? Non, le fruit du combat des travailleurs !
Cette augmentation vient de l’indexation automatique qui a été négociée par les organisations syndicales.Cette augmentation permet à votre salaire de suivre l’évolution du coût de la vie et ce sans devoir le renégocier. Sans indexation, vos salaires n’auraient donc pas suivi la même courbe...
L’indexation automatique permet aussi aux allocations sociales (pensions, chômage, prestations familiales) de suivre un peu le coût de la vie.
Bref, c’est un rempart social. Néanmoins, l'indexation ne permet pas de suivre l'augmentation du cout réel de la vie (énergie...). Il est urgent de retrouver la possibilité de négocier nos salaires librement !
Pour plus d’informations, contactez votre délégation ou le bureau CNE le plus proche !

CNE csc

L’avenir a son syndicat

Ed. resp. : D. Latawiec - Av. R. Schuman 52 1401 Nivelles - 04/2022